



Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 27 avril 2020

Monsieur Le Premier Ministre,

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, les sénatrices et sénateurs que nous sommes avons tous été confronté-e-s sur nos territoires aux **difficultés des producteurs horticoles en vente directe**, suite à la fermeture de leurs établissements.

Nous souhaitons par ce courrier vous interpellier sur leur situation et soutenir la demande formulée par la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières de réouverture de leurs sites de production et de vente au public.

Depuis les annonces de mi-mars, le commerce des végétaux dits « ornementaux » est permis dans les grandes surfaces alimentaires, dans les grandes surfaces de bricolage et depuis le 6 avril dans les jardinerie sans limitation des rayons pouvant être ouverts au public. Entre temps, les plants potagers ont vu reconnaître leur statut de « biens de première nécessité » sans que cela ne permette explicitement l'ouverture aux particuliers des producteurs horticoles en vente directe sur leur exploitation.

Parmi les points de vente qui commercialisent massivement des biens de première nécessité, seuls les horticulteurs qui vendent au détail se voient refuser ou fortement restreindre la possibilité d'ouvrir par les préfetures de département ou de région. Concernant la vente directe sur les exploitations agricoles, celle-ci est pourtant permise pour les maraichers, les arboriculteurs ou les éleveurs par exemple.

Les préfetures, alertées sur une situation de fort besoin exprimé sur le terrain, ont pris des mesures pour encadrer les possibilités offertes aux producteurs détaillants pour vendre : livraison, drive, ouverture pour commercialiser tout ou partie de leurs productions. Ces initiatives locales conduisent **à une situation d'une grande hétérogénéité entre les territoires**, sans lien avec la situation sanitaire.

Pour les horticulteurs détaillants, la situation est aujourd'hui catastrophique. Les productions sont en place pour le printemps et plus de 60% des ventes annuelles de la filière se concentrent normalement sur cette période de l'année. La disparité de traitement qu'ils subissent entraîne beaucoup d'incompréhension : pourquoi serait-il est moins risqué de se rendre dans une jardinerie que sur l'exploitation d'un producteur, dans la mesure où celui-ci respecte un protocole de vigilance sanitaire ?



La filière horticole étant réellement en danger, nous vous demandons en urgence, Monsieur Le Premier Ministre, de bien vouloir nous confirmer les deux éléments suivants :

**- les producteurs détaillants qui mettent à la disposition du public des plants et/ou semences destinés au potager ont-ils le droit d'ouvrir leur point de vente comme l'ensemble des agriculteurs qui mettent à la disposition du public un bien de première nécessité ?**

**- sur la base de ce droit à l'ouverture, les producteurs détaillants peuvent-ils jouir du même droit que les jardinerias, c'est-à-dire, ouvrir l'ensemble de leurs rayons dans les mêmes conditions de sécurité renforcées ?**

Espérant avoir un retour rapide sur ces deux points, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Joël LABBÉ – Sénateur du Morbihan